

lequel est déposé dans les registres de mon Bureau pour faire foi.

Félic Fortier,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

A. W. B. Lindsay, écuyer,
Greffier de l'Assemblée Législative. }

Pour les Notifications faites à M. l'Orateur, et les Résignations qui ont rapport aux Retours ci-dessus, voir Appendice (A.), à la fin de ce volume.

Louis Hypolite Lafontaine, Ecuyer, Membre pour la Quatrième Division du Comté de York; *James Leslie,* Ecuyer, Membre pour le Comté de Verchères; *Louis Michel Viger,* Ecuyer, Membre pour le Comté de Nicolet; *Charles John Forbes,* Ecuyer, Membre pour le Comté du Lac des Deux-Montagnes; et *Jacob DeWitt,* Ecuyer, Membre pour le Comté de Leinster, ayant préalablement prêté le serment, conformément à la Loi, et souscrit devant les Commissaires le Rôle qui le contient, ont pris leurs sièges dans la Chambre.

Ordonné, Que l'Honorable *M. Harrison* ait la permission d'introduire un Bill pour régler l'emploi des Deniers provenant des Amendes, Pénalités et confiscations.

Il a en conséquence présenté le dit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois; et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi le quinze du présent.

M. l'Orateur a alors fait rapport, que lorsque cette Chambre s'était rendue ce jour auprès de son Excellence le Gouverneur-général, dans la chambre du Conseil Législatif, il avait plu à son Excellence de faire un Discours aux deux Chambres du Parlement Provincial, et que, pour prévenir des erreurs, il en avait obtenu une copie, qu'il a lue à la Chambre, et elle est comme suit:

Honorables Messieurs du Conseil Législatif, et Messieurs de la Chambre d'Assemblée,

Le triste événement qui a signalé la fin de la dernière Session, et qui doit être encore présent à votre mémoire, et exciter vos regrets, m'a imposé la responsabilité de m'irriter et mettre à effet de nombreuses et importantes mesures, et a, en conséquence, été cause du retard survenu dans la convocation du Parlement.

Depuis votre dernière réunion, il s'est passé plusieurs événements intéressans pour la Province et l'Empire Britannique, qui se sont terminés, par la bonté de la Providence, d'une manière heureuse, pour la sécurité et l'avantage de l'un et de l'autre.

La naissance d'un Prince destiné, sous la protection du Tout-Puissant, à occuper le Trône Britannique, est une source de réjouissances pour tous les fidèles Sujets de Sa Majesté; et vous vous joindrez à moi, j'en suis sûr, pour féliciter la Reine et Son Auguste Epoux, sur un événement si propre à assurer leur bonheur domestique, et d'un aussi heureux augure pour la Nation.

Vous élèverez aussi unanimement la voix, j'en suis persuadé, pour rendre grâces au Tout-Puissant, d'avoir bien voulu préserver notre bien-aimée Souveraine, du danger auquel elle a été exposée, par la tentative perfide d'un assassin, et la méchanceté de gens pervers et désespérés; et vous le prierez avec moi de vouloir bien continuer de veiller sur ses jours, et préserver une vie si chère, à tant de titres, à toutes les classes des Sujets de Sa Majesté.

Je me réjouis de pouvoir vous informer, qu'un Traité a été signé, de la part de Sa Majesté, entre la

Grande-Bretagne et les Etats Unis, et qu'il a depuis été ratifié par le Sénat Fédéral; et que par ce Traité, les questions importantes qui affectaient cette Province et les Etats Unis ont été réglées. D'après cet heureux arrangement, dont j'espère pouvoir bientôt vous annoncer la ratification par Sa Majesté, j'ai guère pour la Province les conséquences les plus favorables au maintien de la paix, au rétablissement de la confiance, et à l'emploi de toute l'énergie de ses habitans, pour l'avancement intérieur et le développement des vastes ressources du Pays.

Tels ont été les principaux motifs de Sa Majesté, dans la négociation de ce Traité; et j'ai ordre de la Reine de vous déclarer, que le vœu le plus cher à son cœur, est que tous ses sujets en Canada puissent, sous sa domination et la protection de la Couronne, jouir d'une paix sans interruption; sentir qu'ils ne forment qu'un seul peuple avec leurs co-sujets des Isles Britanniques, et voir s'augmenter leurs richesses, leur prospérité, et leur bonheur fondé sur la possession et la jouissance sage et judicieuse d'une constitution libre et essentiellement Britannique.

Messieurs de la Chambre d'Assemblée,

J'éprouve une vraie satisfaction à vous informer, que le Gouvernement de sa Majesté a pleinement rempli la promesse libérale que celui qui l'a précédé avait faite, de garantir l'emprunt que cette Province avait en vue d'effectuer; je mettrai devant vous sans retard, l'Acte du Parlement Impérial qui donne suite à ses intentions. Je suis entré en correspondance avec le Gouvernement de Sa Majesté, sur le mode dont cet emprunt pourrait être employé avec plus d'avantage pour la Province, et j'aurai occasion de vous faire une communication importante à cet égard. En même tems j'ai pris tous les moyens en mon pouvoir, pour obvier aux inconvéniens d'un délai, et avancer les travaux publics; et j'espère pouvoir, avant l'expiration de la présente Session, les augmenter considérablement. J'ai donné des ordres pour faire mettre devant vous les renseignements les plus amples sur les opérations de l'année dernière.

Il a été trouvé impossible d'effectuer en Angleterre, l'arrangement qui avait été proposé l'année dernière, pour assister les Emigrés industrieux. Cependant, pour accomplir la promesse faite à ce sujet, le Gouvernement de Sa Majesté a obtenu du Parlement un octroi de deniers, afin de secourir les Emigrés nécessiteux à leur arrivée dans ce pays. Néanmoins, ce sera une satisfaction pour vous d'apprendre, que, quoique le nombre d'Emigrés, arrivés directement de la Mère-Patrie, ou par la voie des Etats Unis, dans le cours de la présente saison, soit beaucoup plus considérable que celui de l'époque correspondante de l'année dernière, aucun parmi eux ne s'est trouvé dans un dénuement assez grand pour me mettre dans la nécessité de m'adresser à vous, afin de prendre des moyens de venir à leur secours; et j'ai tout lieu de penser qu'ils ont les plus grandes chances de voir finalement, au sein de la prospérité, leurs efforts couronnés de succès.

L'état du Revenu est très satisfaisant. La mesure patriotique que la Législature a adoptée, dans la dernière Session, en augmentant les Taxes sur les Importations, afin de rétablir le crédit de la Province, et de faire face aux dépenses que vont nécessiter l'achèvement et l'extension des travaux publics, a été accompagnée d'un succès complet. Le Tarif que le Parlement Impérial a établi pour les Possessions Britanniques de l'Amérique du Nord, a été fait dans l'esprit le plus libéral en ce qui concerne cette Province, et en favorisera essentiellement les intérêts financiers et commerciaux. Les dispositions de l'Acte Impérial vont probablement nécessiter des

Discours.

Des membres
présent ser-
ment.

Bill pour régler
l'emploi des
amendes, etc.

Rapport du
Discours par
l'Orateur.

Discours.